

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du jeudi 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée ayant donné pouvoir : Mélanie LECOURT.

Délégués excusés :

Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Mélanie LECOURT, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Monsieur POCHAT-BARON Pascal est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : PROXIPOUSS – TARIFICATION DE LOCATION ET DU SERVICE

CONSIDERANT l'achat de deux golfettes électriques en juillet dernier par le SM4CC pour une animation estivale appelée « Proxipouss » ;

CONSIDERANT que le SM4CC n'utilisera pas ces deux golfettes à 100% dans l'année et que d'autres collectivités et/ou entreprises peuvent éprouver le besoin de louer ce type de véhicule ponctuellement ;

CONSIDERANT les tarifs de location pratiqués sur le marché.

Monsieur le Président expose qu'à l'achat des golfettes, il était convenu avec la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (SPL AESMB), que celle-ci propose à ces membres, la location des golfettes.

Monsieur le Président propose de ce fait d'appliquer les tarifs de location suivants :



Durée	Tarif H.T par golfette
Journée	180 €
1 semaine	540 €

Sur ces bases, le Comité syndical, après en avoir délibéré (13 voix pour) :

- **APPROUVE** les tarifs définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 13 novembre 2025 ;

D.S.S.

Le Président, Stéphane VALLI  Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	Le Secrétaire de séance, Pascal POCHAT-BARON 
---	---